

La réforme de l'orthographe : l'Arlésienne ?

Pour entrer dans le thème et cerner la problématique :

I. Sites Internet

Deux sites qui offrent des ressources documentaires variées et intéressantes

http://languefrancaise.free.fr/reflexion/texte_orthographe.htm

http://fr.encyclopedia.yahoo.com/articles/sy/sy_248_p0.html

Philagora propose un tour assez complet de la question ainsi que des liens, à la fin de son dossier <http://www.philagora.net/pole-int/ecrit-oral1.htm>

L'orthographe au crible de la modernité

<http://www.synec-doc.be/francite/rev26/landroit.html>

VOIR AUSSI :

☞ *L'École libératrice* n° 19, du 20 février 1988 a rassemblé des [arguments pour et contre une réforme de l'orthographe](#).

☞ L'équipe des chercheurs du [CNRS d'Ivry](#) propose un site sur les Rectifications de l'orthographe dans le cadre de leur réflexion sur la "diversité et la pluralité des orthographe sous les aspects historiques, géographiques et sociaux".

II. Articles et livres

L'ortographe ? C'est pas ma faute ! Editions Corlet Collections Panoramiques 1999

A retenir tout particulièrement :

1. Editorial p.7-9 (plaidoyer réussi, sur le mode humoristique, pour la réforme de l'orthographe)

2. Des documents iconiques à commenter avec les élèves : le dicobole p.24 ; le Petit Chaperon Rouge et l'orthographe p.56 ; le petit Robert p.106 ; le ménage de l'orthographe p.144

3. Un témoignage d'une suédoise, professeur de français p.43

4. L'histoire de l'orthographe dans le dictionnaire de l'Académie française, de 1694 à 1992 (l'article permet aux élèves de prendre conscience que l'orthographe française n'a cessé d'évoluer)

5. Une bibliographie intéressante p.37

Devoir : 1^{er} type d'épreuve

La réforme de l'orthographe

Il manque au dernier roman de Flaubert un chapitre sur l'orthographe. On y aurait vu Bouvard et Pécuchet commander à Dumouchel toute une petite bibliothèque de manuels orthographiques, commencer par s'en enchanter, puis s'étonner du caractère comminatoire et contradictoire des règles prescrites, s'exciter enfin l'un et l'autre et ergoter à perte de vue : pourquoi cette graphie, *précisément* ? Pourquoi écrire *Caen, Paon, Lampe, Vent, Rang*, alors qu'il s'agit du même son ? Pourquoi *Quatre* et *Caille*, puisque ces deux mots ont originellement la même initiale ? A la suite de quoi Pécuchet n'aurait pas manqué de conclure en baissant la tête : « L'orthographe pourrait être une blague ! »

Cette blague, on le sait, n'est pas innocente. Certes, pour un historien de la langue, les accidents de l'orthographe française sont explicables : chacun a sa raison, analogique, étymologique ou fonctionnelle ; mais l'ensemble de ces raisons est déraisonnable, et, lorsque cette déraison est imposée, par voie d'éducation, à tout un peuple, elle devient coupable. Ce n'est pas le caractère arbitraire de notre orthographe qui est choquant, c'est que cet arbitraire soit légal. Depuis 1835, l'orthographe officielle de l'Académie a valeur de loi aux yeux mêmes de l'Etat ; dès les premières études du jeune Français, la « faute d'orthographe » est sanctionnée : combien de vies ratées pour quelques fautes d'orthographe !

Le premier effet de l'orthographe est discriminatoire ; mais elle a aussi des effets secondaires, d'ordre psychologique. Si l'orthographe était libre – libre d'être simplifiée ou non, selon l'envie du sujet, - elle pourrait constituer une pratique très positive d'expression ; la physionomie écrite du mot pourrait acquérir une valeur proprement poétique, dans la mesure où elle surgirait de la fantasmagorie du scripteur, et non d'une loi uniforme et réductrice ; que l'on songe à la sorte d'ivresse, de jubilation baroque, qui éclate à travers les « aberrations » orthographiques des anciens manuscrits, des textes d'enfants et des lettres d'étrangers : ne dirait-on pas que dans ces efflorescences le sujet cherche sa liberté : de tracer, de rêver, de se souvenir, d'entendre ? Ne nous

arrive-t-il pas de rencontrer des fautes d'orthographe particulièrement « heureuses », comme si le scripteur écrivait alors sous la dictée non de la loi scolaire, mais d'un commandement mystérieux qui lui vient de sa propre histoire – peut-être même de son corps ?

A l'inverse, dès lors que l'orthographe est uniformisée, légalisée, sanctionnée par voie d'Etat, dans sa complication et son irrationalité mêmes, c'est la névrose obsessionnelle qui s'installe : la faute d'orthographe devient la Faute. Je viens de poster une lettre de candidature à un emploi qui peut changer ma vie ; mais ai-je bien mis un « s » à ce pluriel ? Ai-je bien mis deux « p » et un seul « l » à *appeler* ? Je doute, je m'angoisse, tel le vacancier qui ne se rappelle plus s'il a bien fermé le gaz et l'eau de son domicile et s'il ne s'ensuivra pas un incendie ou une inondation. Et, de même qu'un tel doute empêche notre « vacancier » de profiter de ses vacances, l'orthographe légalisée empêche le scripteur de jouir de l'écriture, ce geste heureux qui permet de mettre dans le tracé d'un mot *un peu plus* que sa simple intention de communiquer.

Réformer l'orthographe ? On l'a voulu plusieurs fois, on le veut périodiquement. Mais à quoi bon refaire un code, même amélioré, si c'est de nouveau pour l'imposer, le légaliser, en faire un instrument de sélection notablement arbitraire ? Ce n'est pas l'orthographe qui doit être réformée, c'est la loi qui en prescrit les minuties. Ce qui peut être demandé, c'est seulement ceci : un certain « laxisme » de l'institution. S'il me plaît d'écrire « correctement », j'en suis bien libre, comme de trouver du plaisir à lire aujourd'hui Racine ou Gide ; l'orthographe légale n'est pas sans charme, car elle n'est pas sans perversité ; mais que les « ignorances » et les « étourderies » ne soient plus pénalisées ; qu'elles cessent d'être perçues comme des aberrations ou des déficiences ; que la société accepte enfin (ou accepte de nouveau) de décrocher l'écriture de l'appareil d'Etat dont elle fait aujourd'hui partie ; bref, qu'on arrête d'exclure pour motif d'orthographe.

Roland Barthes *Le Monde de l'Education*

1. **Résumé.** Résumez ce texte au ¼, soit 220 mots avec une marge de 10% (8 points)
2. **Vocabulaire** (2 points) :
 - a. Pourquoi y a-t-il des guillemets à « aberrations » et à « heureuses » dans le 3^{ème} paragraphe ? (1 point)
 - b. Expliquez la phrase « que la société accepte enfin[...] de décrocher l'écriture de l'appareil d'Etat dont elle fait aujourd'hui partie » (fin du dernier paragraphe) (1 point)
3. **Développement composé** (10 points)
Faut-il et peut-on réformer l'orthographe ?

Vous répondrez à cette question en un développement composé d'une cinquantaine de lignes au minimum, étayé d'arguments et illustré d'exemples précis.

Travail de correction

Plan du texte.

1. Jugement porté sur l'orthographe (§ 1 et 2) : une blague qui n'est pas innocente.
2. Thèse et antithèse sur les effets de l'orthographe selon qu'elle est libre ou contrainte (§ 3 et 4)
3. Conclusion : proposition de l'auteur.

Corrigé du résumé

Flaubert aurait dû rajouter à son dernier roman un passage consacré à l'orthographe. Ses deux héros, Bouvard et Pécuchet, s'y seraient extasiés, puis irrités des règles inconséquentes qui régissent des graphies différentes pour un même son. Ils auraient, pour finir, affirmé que l'orthographe pourrait bien n'être qu'une plaisanterie.

Si cette plaisanterie a sa raison d'être aux yeux d'un linguiste qui en propose plusieurs explications, c'est son imposition officielle depuis 1835 qui est cependant en cause, car elle lui confère un statut légal qui débouche sur des effets néfastes. Le premier fait d'elle un instrument de sélection, alors qu'une orthographe libérée favoriserait l'écrit et donnerait une charge poétique doublée d'un plaisir profond, tel celui que l'on ressent à la vue de certaines fautes qui sont de vraies trouvailles. Le second effet concerne l'angoisse permanente de celui qui focalise toutes ses pensées sur d'éventuelles erreurs orthographiques et n'éprouve plus de plaisir à l'écriture.

Plutôt que de la réformer, il faut changer la loi qui chicane sur des vétilles et donner plus de liberté. Je peux certes vouloir écrire conformément aux normes et trouver un plaisir à surmonter ses pièges, mais les diverses fautes ne devraient plus être sanctionnées ni déconsidérer leur auteur. Pour cela, il faut que l'orthographe ne soit plus un motif d'exclusion.

Vocabulaire

- a. Les termes « aberrations heureuses » sont entre guillemets dans le texte pour montrer que l'auteur leur attribue un sens particulier. En fait, il entend par là que ces fautes sont en réalité des trouvailles qui ajoutent un

sens inattendu et plus riche au mot écrit selon une orthographe fantaisiste. Lire cette nouvelle graphie procure, dès lors, un plaisir des plus vifs, une véritable exultation, au lieu de provoquer un agacement.

- b. La phrase « que la société accepte enfin [...] de décrocher l'écriture de l'appareil de l'Etat dont elle fait aujourd'hui partie » indique que, selon l'auteur, il faudrait retirer au ministre de l'Education et à l'Académie française le droit d'imposer une orthographe unique et obligatoire pour tout texte.

Développement composé

Comme tout ce qui concerne l'être humain, la langue parlée évolue vite, au point que le fossé s'agrandit entre l'oral et l'écrit. Pour y remédier, l'Allemagne a procédé récemment à une réforme de son orthographe, alors que la nôtre n'a guère évolué depuis 1835, date de son imposition officielle. Certes de nombreux projets ont été proposés, mais en vain. Le problème continue donc de se poser : faut-il et peut-on réformer l'orthographe ? Une réponse affirmative à la première question ne cacherait-elle pas la complexité de la situation ? C'est ce que nous montrerons au fil de notre réflexion.

Une réforme mettrait fin à des phénomènes aberrants et aurait des conséquences heureuses.

Remarquons tout d'abord que nous avons une des orthographe les plus compliquées de la planète. Héritière des nombreuses influences (grecque, romaine, germanique...) qui ont marqué son histoire, elle constitue un handicap à son apprentissage par sa complexité même. C'est ainsi que de nombreux sons s'écrivent différemment (saint, sain, ceint, sein) alors même qu'à l'oral on sait très bien de quoi l'on parle. Le sens d'un mot provient en effet de son emploi dans une phrase et non de son orthographe. Pourquoi ne pas la simplifier, dès lors ? On objectera que la graphie s'explique par l'étymologie. Mais pourquoi les mots « préfet, parfait » s'écrivent-ils différemment alors qu'ils viennent du même radical latin « fectus » ? Ajoutons d'ailleurs que certains mots ont une double orthographe : on peut en effet écrire *clé* ou *clef*, *paraphe* ou *parafe*. Il serait temps de mettre un terme à de telles inconséquences.

La réforme présenterait en outre de nombreux avantages. D'abord l'apprentissage du français par les étrangers en serait grandement facilité, et notre langue pourrait connaître un regain de dynamisme et concurrencer avantageusement l'anglais. Ensuite, nous-mêmes communiquerions plus facilement avec autrui, l'appréhension de la faute ne nous rongerait plus. Et nous ne serions plus jugés sur la maîtrise de notre orthographe à propos de la

rédaction d'un C.V. pour une éventuelle embauche. Car on peut être dyslexique et remarquablement efficace professionnellement. Enfin le temps libéré par la disparition de cet apprentissage fastidieux pourrait être consacré à l'acquisition d'autres notions, de plus en plus nécessaires de nos jours ; songeons, à titre d'exemple, à la maîtrise de l'outil informatique.

Si les avantages sont réels, est-il cependant possible de passer à l'acte ?

La réponse n'est pas aussi évidente qu'il y paraît.

Dans un premier temps, chacun croit pouvoir répondre affirmativement. Il faudrait supprimer les doubles consonnes comme dans « occurrence », éliminer les lettres parasites même si elles renvoient à l'étymologie (pourquoi ne pas écrire « filosofie » à l'image de l'italien filosofia ?) et diminuer le nombre de règles que l'on est forcé d'apprendre très tôt. Ainsi pourquoi certains mots (bijou, caillou, chou...) prennent-ils un x au pluriel alors que la marque du pluriel est un s en français ? Ne pourrait-on pas éliminer la règle qui veut que le n se transforme en m devant b, p et m, ne serait-ce que parce que le terme « embonpoint » est à la fois un exemple et une exception ? Enfin, employons la même lettre pour traduire les mêmes sons : ainsi le s pourrait remplacer les sc,ss,c,ç,t, dans les mots comme « science, leçon, attention, rassurer ». Il suffirait donc d'une simplification dictée par le bon sens.

Mais l'on s'aperçoit vite des difficultés soulevées par pareil projet. Elles sont de divers ordres. Le premier relève de l'économie puisqu'il faudrait réimprimer tous les ouvrages actuellement employés –manuels scolaires, dictionnaires, ouvrages de littérature- ce qui coûterait très cher. D'ailleurs l'Etat devrait payer des stages de formation aux enseignants : en a-t-il les moyens ? Le second frein est d'ordre humain. Si les enfants apprennent vite, qu'en est-il des adultes et des personnes âgées habitués à la graphie actuelle ? Il n'est pas sûr du tout qu'ils aient envie de fournir l'effort intellectuel nécessaire à ce nouvel apprentissage. Par ailleurs, quel politicien aurait le courage d'imposer une telle réforme ? Il sait qu'on lui reprocherait de s'en prendre à une partie de notre patrimoine culturel, si tant est qu'on ne l'accuserait pas de proposer sa réforme parce que lui-même est nul en orthographe. Enfin, la dernière réticence est d'ordre politique. Quelle image la France donnerait-elle, en effet, d'elle si, logique avec elle-même, elle enchaînait réforme sur réforme pour s'adapter sans fin à l'évolution incessante de la langue (il suffit de penser aux smileys envoyés dans les SMS) ? L'on arriverait à un effet pervers : plus aucun étranger ne voudrait apprendre notre langue, sachant qu'elle changera constamment. Mais surtout, le gouvernement n'a-t-il pas de problèmes plus urgents à régler que l'orthographe ? Pensons à la sécurité intérieure, aux retraites ou encore à la construction de l'Europe. L'on comprend mieux maintenant pourquoi semblable réforme est sans cesse renvoyée aux calendes grecques.

On le voit, les questions soulevées par une éventuelle réforme de l'orthographe sont plus complexes qu'il n'y paraissait de prime abord. Ses

partisans, malgré la valeur de leurs propositions, ont à affaire à des adversaires qui ne manquent pas d'arguments de poids. Faut-il pour autant se cantonner dans un statu quo qui figera le français au point d'en faire bientôt une langue morte, au même titre que le latin ? Il faudra bien, un jour ou l'autre, prendre une décision. Espérons qu'il ne sera pas trop tard, alors...